

22 déc 2017 -17:01

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2017](#)

Promotion de l'emploi dans le secteur de la culture du champignon

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la promotion de l'emploi dans le secteur de la culture du champignon.

Le projet vise à prolonger le montant forfaitaire de 800.000 euros prévu pour la promotion de l'emploi dans le secteur du champignon pour les années 2017, 2018 et 2019. Ce montant permettra d'octroyer des primes de 15.000 euros maximum aux entreprises actives du secteur, à condition qu'une convention collective de travail soit conclue au sein de la commission paritaire compétente.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 40 de la loi-programme du 27 avril 2007 en faveur de la promotion de l'emploi dans le secteur du champignon

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique